

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 3

Objet :

Modification du tableau des emplois

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240702-2024-07-02-052-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 2 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 26 juin 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Guillaume PEREZ, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pascal BRUN.

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Marie Laure BERTRAND, Mme Leila SMITH qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD, M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN et M. Pierre REBEIX.

Absent : Nicolas GRES.

Secrétaire de séance: Marie-Laure BERTRAND

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Aux termes de l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Un emploi de responsable des ressources humaines sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif a été créé par délibération en date du 18 avril 1995, puis modifié par délibération en date du 6 février 2024. Suite à la demande de mise en disponibilité de l'agent occupant actuellement le poste, il convient de créer un nouveau poste afin de faire correspondre le projet de recrutement sur ce poste, le cadre d'emploi, le temps de travail et les besoins de la collectivité.

Ainsi, le jury de recrutement a décidé du recrutement d'un agent contractuel à compter du 15 juillet. Pour faire écho au profil de la personne recrutée, cette création de poste porte sur un cadre d'emploi de rédacteur à temps non complet au taux de 28/35^{ème}.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE de créer un poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps non complet au taux de 28/35^{ème} à compter du 15 juillet 2024 ;

ARRETE, en conformité avec ce qui précède, le tableau des emplois et des effectifs de la commune.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

